

## Conseil métropolitain du 27 septembre 2021 La Métropole déploie un plan de relance social-écologique

**Nouveau plan de relance de l'activité locale à destination des commerçants et artisans, exonérations fiscales pour les créations et extensions d'entreprises en vue d'attirer des acteurs spécialisés dans des secteurs stratégiques de la transition écologique, structuration du projet Saint-Sever Nouvelle Gare, déploiement de cabines connectées, lancement d'un appel d'offres sans précédent pour l'acquisition de 80 bus articulés électriques et multiplication des aménagements pour le vélo... La Métropole entend dépasser la crise sanitaire en soutenant massivement les acteurs économiques tout en multipliant ses actions pour le climat et la justice sociale : nouveau Projet Alimentaire Territorial, adoption d'une stratégie santé ambitieuse, soutien massif au sport féminin, lutte contre les logements vacants, investissements pour l'enseignement supérieur et la recherche... La Métropole engage par ailleurs d'importants financements pour soutenir des projets d'aménagements locaux portés par les communes. Pour dépasser la crise sanitaire et bâtir un monde plus respirable, plus juste, jouons collectif !**

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie :** « Pour soutenir les acteurs économiques face à la crise, nous avons engagé très tôt une série de mesures d'urgence. Nous déployons aujourd'hui un plan de relance social-écologique.

*Nous décidons une exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises pour les créations et extensions d'entreprises, ainsi que pour les Jeunes Entreprises Innovantes et les Jeunes Entreprises Universitaires qui investissent dans la recherche et le développement. L'objectif est d'attirer des acteurs spécialisés dans des secteurs stratégiques : santé, transition écologique, mobilités décarbonées, production d'énergies renouvelables...*

*En parallèle la Métropole s'engage dans une véritable politique métropolitaine du commerce. Nous allons commercialiser des chèques cadeaux à destination des salariés des collectivités et entreprises locales, mobilisables sur le territoire. Un fonds « Collectif Commerce » va être activé, pour soutenir les actions collectives portées par les associations d'artisans-commerçants. La Métropole va également engager une vaste campagne de valorisation du « consommer local ».*

*Pour le climat et pour faciliter notre quotidien, nous agissons pour les mobilités de demain : multiplication et sécurisation des stationnements pour les vélos, appel d'offres sans précédent pour l'acquisition de 80 bus articulés électriques... Objectif 100 % de TEOR à faibles émissions en 2026 ! Nous renforçons la desserte en transports en commun et allons renouveler de moitié notre flotte de bus par des véhicules à faibles émissions d'ici la fin du mandat.*

*Nous agissons pour le climat, pour l'emploi, pour la justice sociale et le rayonnement de notre belle Métropole : structuration du projet Saint-Sever Nouvelle Gare, déploiement de cabines connectées pour lutter contre la fracture numérique, nouveau Projet Alimentaire Territorial, engagement d'une stratégie santé ambitieuse, soutien massif au sport féminin, lutte contre les logements vacants et investissements pour l'enseignement supérieur et la recherche... Et parce que nous faisons le pari que le rebond passera par le collectif, nous débloquons une série d'investissements majeurs pour cofinancer des projets portés par les communes. »*

## La Métropole engage un plan de relance social-écologique

- **Une relance par l'investissement : tout pour le local !**

La Métropole s'inscrit dans une ambition de soutien actif des acteurs économiques locaux et notamment des commerçants-artisans et professionnels du tourisme, premières victimes des conséquences de la crise sanitaire qui a fortement impacté leur activité.

Depuis le début de la crise, la Métropole s'est mobilisée et a mis en place des mesures fortes et concrètes à destination des entreprises et notamment :

- L'exonération des loyers de mars à mai 2020 et de décembre 2020 à février 2021 pour les jeunes entreprises en création hébergées en pépinière,
- La participation au financement des fonds de solidarité normand Impulsion Relance Normandie, Impulsion Résistance 1 et 2,
- L'exonération des loyers d'avril et mai 2020 pour les entreprises les plus impactées hébergées dans des locaux, propriétés de la Métropole,
- La mise en place d'une plateforme d'e-learning dédiée au numérique, Métropole Position, pour accompagner le maintien, puis la relance de l'activité,
- La mise en place d'une aide au loyer à destination des entreprises fragilisées par la crise, sur la période du 1er octobre au 31 décembre 2020, puis la prorogation de ce dispositif sur la période du 1er janvier au 31 mars 2021,
- La possibilité de reporter les versements de taxe de séjour pour les hôteliers et hébergeurs professionnels indépendants,
- Un accompagnement individuel des entreprises qui ont sollicité l'aide du service Action Economique de la Métropole.

En complément de ces mesures d'urgence, il apparaît désormais essentiel d'adopter une stratégie globale de rebond et de mettre en œuvre des actions concrètes permettant la relance du commerce local. Il est ainsi proposé la mise en place d'un programme d'actions global et impactant pour accompagner la reprise économique des commerçants-artisans et établissements touristiques du territoire. **Ce plan de rebond s'articule autour de 3 actions fortes et complémentaires :**

### **1- L'édition et la commercialisation de chèques cadeaux à l'échelle de la Métropole**

L'objectif de cette action est de placer l'intervention de la Métropole en renfort ou en élargissement des dispositifs existants en proposant la commercialisation de chèques cadeaux à l'échelle du territoire métropolitain, en impliquant les collectivités et les grandes entreprises dans le cadre de leurs politiques de primes ou de gratification des salariés. Ce dispositif permet d'injecter des liquidités dans l'économie locale en faveur des commerçants-artisans du territoire inscrits dans le dispositif. L'enveloppe mobilisée pour la mise en place de cette action est de 30 000 €.

### **2- La création du fonds « Collectif Commerce », fonds de soutien en faveur du commerce de centre-ville**

L'objectif de ce fonds est de soutenir financièrement les actions collectives portées par les associations d'artisans-commerçants du territoire en faveur du commerce de centre-ville. Un cadre d'intervention précis a été défini avec une volonté d'accompagner les projets d'animations, d'évènements, ainsi que l'expérimentation et le développement d'outils innovants, visant à accroître le dynamisme des polarités commerciales de centre-ville à rayonnement intercommunal et régional. L'enveloppe mobilisée pour la création de ce fonds est de 250 000 €.

### 3- La mise en place d'une campagne de promotion et de communication en faveur du tissu commercial et artisanal local

La Métropole va déployer une campagne de communication avec pour objectif de valoriser le tissu commercial et artisanal local, en mettant en avant le « consommer local ». L'enveloppe mobilisée pour la mise en place de cette action est de 70 000 €.

- **Une relance par l'allègement de l'impôt : déploiement de l'exonération temporaire de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

Dans certains cas prévus par la loi, les intercommunalités peuvent décider d'exonérer temporairement les entreprises de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Ce dispositif a été renforcé récemment dans le cadre de la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19. La Métropole Rouen Normandie est l'une des premières intercommunalités en France à activer ce dispositif, encore peu utilisé. L'objectif est d'attirer des acteurs spécialisés dans des secteurs stratégiques : santé, transition écologique, mobilités décarbonées, production d'énergies renouvelables... L'exonération n'est pas automatique, elle est subordonnée à la formulation d'une demande par les entreprises susceptibles d'en bénéficier, dans des cas précis :

- **Pour les créations et extensions d'entreprises** : si l'entreprise réunit les conditions, l'exonération s'applique l'année suivant la création ou l'extension et pour 3 ans
- **Pour les créations-extensions, les reprises, les reconversions d'activités d'établissements industriels et de recherche scientifique, lorsque l'entreprise est implantée dans une zone d'aide à finalité régionale (ZAFR) ou une zone d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (ZAIPME)** : si l'entreprise réunit les conditions, l'exonération s'applique pour 5 ans
- **Pour les Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) et les Jeunes Entreprises Universitaires (JEU) qui investissent dans la recherche et le développement** : si l'entreprise réunit les conditions, l'exonération s'applique pour 7 ans

### La Métropole souhaite acquérir 80 bus articulés électriques : objectif 100% de TEOR à faibles émissions en 2026 !

Comme inscrit dans son PCAET, la Métropole Rouen Normandie se donne comme objectif d'être territoire 100% Énergies Renouvelables en 2050, et si possible en 2040. Signé en novembre 2018, l'Accord de Rouen concrétise une initiative unique en son genre à travers une COP21 locale, déclinaison de la COP21 des Nations Unies. Ces ambitions se traduisent par la nécessité de décarboner massivement et en urgence nos mobilités. La Métropole dispose d'un parc total d'environ 400 bus. 22 bus électriques sont en exploitation. Il est envisagé qu'une trentaine de bus électriques viennent consolider le parc en 2022, et 14 fonctionnant à l'hydrogène. **L'objectif d'ici la fin du mandat est que plus de 50% de ce parc soit constitué de véhicules à faibles émissions.** Ainsi en 2026, 200 véhicules électriques seront exploités.

La Métropole Rouen Normandie lance une consultation en appel d'offres en vue d'acquérir 80 bus articulés électriques. 76 véhicules seront affectés aux lignes TEOR et 4 aux lignes des Transports de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE).

Les lignes TEOR sont les premières lignes de bus à haut niveau de service en France et en Europe. Mis en service en 2001 puis étendu en 2002, 2008, 2012 et 2019, **le parc de 76 bus articulés électriques représente un renouvellement complet de la flotte TEOR entre 2022 et 2026.**

Une nouvelle ligne T5 sera mis en service fin 2025 pour améliorer le maillage territorial et renforcer la desserte en transports en commun. Pour le climat et pour améliorer les mobilités du quotidien, la Métropole Rouen Normandie entend s'élever au rang des territoires pionniers en matière de décarbonation des transports.

## LOVÉLO évolue et intègre un service public de stationnement sécurisé pour les vélos

En France, on compte 400 000 vols de vélos par an, soit un vélo par minute. Afin d'offrir des garanties de stationnement sécurisé des vélos aux usagers, la Métropole souhaite créer un service public de stationnement sécurisé dédié aux vélos sur l'ensemble de son territoire afin d'augmenter significativement la part modale du vélo.

Le service de stationnement sécurisé doit répondre à plusieurs cibles identifiées :

- Parkings souterrains métropolitains ou communaux,
- Lieux fédérateurs de mobilité (ou pôle d'échanges multimodaux) : lieux de correspondance de lignes de bus ou arrêt de bus avec des niveaux de fréquentation élevée,
- Gares,
- Seine à vélos,
- Zones d'activités économique où la Métropole est compétente,
- Les usagers ne disposant pas de solution de stationnement sécurisé.

Pour cette dernière cible, la Métropole proposera un service de stationnement sécurisé à la demande avec une diversité de mobiliers dont le nombre de places sera fonction de la demande. Par le biais d'un formulaire dématérialisée, tout usager pourra adresser une demande de place de stationnement d'un vélo sous réserve de la possibilité d'installer un stationnement sécurisé sur le domaine public. Une instruction fine sera réalisée par les services de la Métropole en lien avec les communes. Le service de stationnement sécurisé sera dédié à tout usager souscrivant un abonnement ou un ticket horaire. Il sera accessible en accueil physique, par internet ou par application mobile. L'offre sera diversifiée afin de prendre en compte les besoins localement.

**Par ailleurs, la marque « LOVÉLO » sera la marque unique pour l'ensemble des services publics dédiés aux vélos portés par la Métropole.**

## Lancement d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) pour consolider le projet 'Saint-Sever Nouvelle Gare'

Depuis de nombreuses années, les acteurs du territoire ont engagé une réflexion visant à résoudre la saturation du nœud ferroviaire rouennais, à développer l'attractivité de la Métropole Rouen Normandie et au-delà de la région.

La réponse à ces deux enjeux conduit aujourd'hui au projet Saint-Sever Nouvelle Gare, qui vise à :  
- accueillir un équipement structurant de la mobilité métropolitaine, régionale et de l'axe Seine, la nouvelle gare de Rouen, prévue dans le cadre de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN),  
- à redynamiser le centre-ville rive gauche de Rouen, en développant un nouveau quartier urbain mixte autour de la nouvelle gare et en redynamisant le quartier Saint-Sever existant, 1er pôle tertiaire du territoire.

Un protocole de partenariat et de financement pour la réalisation des études sur le projet de nouvelle gare et de son quartier a été signé en 2015 et a permis de porter le projet urbain à un niveau de maturité en adéquation avec celui des études ferroviaires, menées sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau. Cette phase d'études a replacé le projet Saint-Sever Nouvelle Gare au sein du cœur de métropole rouennais, en élargissant le périmètre d'études au quartier Saint-Sever et au centre-ville rive gauche de Rouen. De même, la stratégie urbaine a été redéfinie afin de donner une place à part entière au besoin de redynamisation du quartier existant et à la reconquête de son attractivité résidentielle, tertiaire, ainsi qu'en matière de requalification d'espaces publics et de place de la nature en ville.

De ce fait, la poursuite du travail partenarial autour de la nouvelle gare de Rouen nécessite, pour faire aboutir ce projet urbain complexe de manière coordonnée avec les études LNPN et dans le calendrier fixé par le Ministère des Transports en 2020 suite à la saisine de la Métropole (enquête publique à l'horizon 2025 pour la section Rouen-Barentin, en même temps que la section Paris-Mantes), de formaliser les engagements des partenaires pour réaliser les études pré-opérationnelles et approfondir le travail engagé en 2015.

Projet complexe impliquant de nombreux acteurs sur un temps long, la conclusion d'un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) est apparue comme l'outil opportun pour fixer l'engagement des parties dans la définition et la réalisation du projet.

A cette fin, le contrat de PPA définit la feuille de route et les modalités opérationnelles et financières des 18 actions à conduire d'ici 2025 avec pour objectif de coordonner les projets ferroviaire et urbain, réaliser les études pré-opérationnelles du secteur de la nouvelle gare et déterminer les procédures d'aménagements opérationnelles (2021-2024), mobiliser le foncier nécessaire au projet, concevoir le système de mobilités et d'accessibilité à la nouvelle gare et redynamiser le centre-ville rive-gauche.

A ce stade, le montant des études pré-opérationnelles est estimé à 5 265 000 €. La participation de la Métropole Rouen Normandie aux études est estimée à ce stade à 2 098 000 €. Le Projet Partenarial d'Aménagement est d'une durée de 20 ans, correspondant à la durée estimée de réalisation du projet. A ce titre, la Métropole Rouen Normandie est en charge de l'animation du dispositif global et maître d'ouvrage des actions et études prévues. Elle pilote et anime les dispositifs de concertation et s'assure de leur coordination avec ceux de LNPN, en lien avec la Région et SNCF Réseau.

### **La Métropole structure sa politique de solidarité internationale**

Dans le cadre des Accords de Rouen - la COP21 rouennaise (la première de France) signée fin 2018 - la Métropole a fixé des orientations fortes en faveur du climat. Ces objectifs se traduisent en actions concrètes dans tous les secteurs d'intervention de la Métropole. La Métropole Rouen Normandie agit par ailleurs en matière de justice sociale : réduction des inégalités, lutte contre l'habitat indigne, actions en faveur de l'égalité femme-homme, soutien à l'accueil des populations déplacées, lutte contre les discriminations...

Le dérèglement climatique, l'accroissement des inégalités ou encore la question des déplacements de population sont autant de bouleversements qui fragilisent les équilibres du monde. Dans ce contexte, accentué par la crise sanitaire, la Métropole Rouen Normandie souhaite prendre toute la part qui lui incombe en structurant un dispositif de solidarité internationale en cohérence avec ses objectifs locaux en matière de transition social-écologique.

Dans ce cadre, la Métropole va déployer une politique de solidarité internationale reposant sur trois axes fondamentaux : la solidarité sanitaire et environnementale, l'aide d'urgence internationale, la lutte contre les discriminations et les inégalités.

### 1 - La solidarité sanitaire et environnementale

En s'appuyant sur l'expertise technique de la Métropole dans ces domaines, notre Etablissement soutient chaque année des projets internationaux d'accès à l'eau et à l'assainissement, notamment à Madagascar, au Burkina Faso et au Sénégal. Ces actions ont vocation à être développées sur ces mêmes territoires et ailleurs, qu'elles soient portées par des communes, des associations locales ou nationales ou ONG ou bien encore l'Agence de l'eau Seine Normandie. Ces actions de coopération peuvent s'accompagner d'opérations pédagogiques qui mobilisent les écoles du territoire métropolitain et celles des pays concernés. Une enveloppe financière de 60 000 € par an a vocation à être affectée à cette action.

### 2 - L'aide d'urgence dans les pays en développement

La Métropole s'engage à soutenir les pays en développement en cas de situation exceptionnelle, en participant à des fonds d'aides nationaux. C'est ainsi que depuis 2020, la Métropole est intervenue en faveur du Liban, suite à l'explosion survenue au port de Beyrouth. La Métropole a également apporté une aide d'urgence matérielle en Tunisie, en raison de l'ampleur de la crise sanitaire due à la Covid-19. **Ce mois-ci, la Métropole va déployer une aide de 10 000 euros suite au séisme survenu le 14 août.** La Métropole va dédier un budget de 25 000 € par an à la solidarité internationale d'urgence.

### 3 - La lutte contre les discriminations et inégalités

La Métropole est déjà investie dans le travail en réseau pour l'accueil des personnes migrantes, qu'elles aient ou non le statut de réfugié. La Métropole a ainsi adhéré fin 2020 à l'association ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants), qui promeut l'hospitalité, source de politiques inclusives et émancipatrices. Elle s'engage aussi avec la Délégation Interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés et la Préfecture de Seine-Maritime dans l'élaboration d'un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR).

Au-delà de ce travail en réseau, la Métropole propose de mobiliser les citoyens et les associations de notre territoire dans la lutte contre les discriminations et les inégalités à l'échelle internationale. Il est ainsi proposé la mise en place d'appels à projets qui concerneront la lutte contre les discriminations et la pauvreté, la santé, le social, l'éducation, l'égalité femmes-hommes et l'environnement. Une enveloppe de 40 000 € par an sera dédiée au financement de ces projets.

## Lutte contre la fracture numérique : la Métropole crée un Fonds d'aide aux communes pour le déploiement de cabines connectées

Selon une étude de l'Insee, la fracture numérique touche 17 % de la population, des inégalités persistent chez les personnes les plus âgées, les personnes moins diplômées et les ménages aux revenus modestes. Cette problématique concerne potentiellement l'ensemble des communes de la Métropole Rouen Normandie et constitue un enjeu de la réussite de la transition numérique et sociale. Aujourd'hui, certains citoyens sont contraints de se déplacer pour effectuer une démarche administrative qui pourrait être faite en ligne.

Pour remédier à ce constat, la Métropole déploie un fonds de concours pour accompagner les communes à implanter des cabines connectées sur le territoire métropolitain qui pourrait permettre :

- aux usagers de réaliser leurs démarches dématérialisées en limitant leurs déplacements et d'être accompagnés d'un référent de la collectivité formé à l'accompagnement sur ce type de demande,
- une garantie de la confidentialité des démarches administratives avec un outil où les données personnelles sont sécurisées et ne sont pas conservées. L'enveloppe globale de ce fonds de concours s'élève à 1 500 000 sur la période 2021-2023.

## La Métropole déploie un dispositif d'accompagnement des communes pour une restauration collective durable

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT), approuvé par la Métropole en 2019, donne pour objectif global de relocaliser la production alimentaire du territoire et d'améliorer l'accessibilité de tous à une alimentation locale et de qualité. Afin de poursuivre le développement d'une restauration collective exemplaire à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain, la Métropole va mettre en place un nouveau dispositif d'accompagnement au bénéfice des communes.

**Le dispositif est organisé de la manière suivante :**

- **un accompagnement individuel à la carte avec 3 parcours cumulables**

- Approvisionnement en produits durables : audit, appui à la définition d'orientations pour la politique d'achat, préconisations d'ingénierie marché public, appui à la recherche de fournisseurs,
- Prévention et maîtrise du gaspillage alimentaire : aide méthodologique du personnel de restauration pour la réalisation d'un diagnostic, définition du plan d'actions individuel, évaluation des résultats,
- Élimination des matières plastiques : aide au diagnostic plastique, conseils pour la réduction et l'élimination des matières plastiques.

- **un accompagnement collectif réservé aux communes accompagnées**

- Approvisionnement en produits durables : formation théorique sur la diversification de protéines, formation culinaire à la préparation d'un repas végétarien pour les communes en régie, formation à l'écriture d'un marché de prestation pour les communes en gestion concédée,
- Prévention et maîtrise du gaspillage alimentaire : ateliers autour de solutions de prévention et de maîtrise des déchets,
- Élimination des matières plastiques : réunions de sensibilisation et retours d'expériences multi-public.

## La Métropole adopte une stratégie ambitieuse et transversale en matière de santé

Dans une acception large de la santé, de nombreux éléments, appelés déterminants, ont une influence sur la santé : logement, éducation, qualité de l'air et de l'eau, comportements individuels. Il s'agit de l'ensemble de nos conditions de vie. Ces dernières constituent un enjeu majeur pour la Métropole Rouen Normandie, tant du point de vue de la santé de ses habitants et de ses habitantes que du point de vue de son attractivité.

Cette préoccupation s'illustre par le financement de projets de santé favorisant l'installation de maison de santé pluridisciplinaire sur le territoire métropolitain ou par la création d'un Fonds de Soutien d'Investissement Communal. Par ailleurs, la Métropole s'est engagée auprès de ses partenaires à travers le co-financement d'un poste de chargé de mission au sein du réseau santé précarité. L'adoption d'une stratégie santé couvrant la période 2021-2026 constitue une étape supplémentaire dans l'objectif de renforcer nos politiques publiques ayant des impacts positifs pour l'amélioration globale des conditions de vie. Cette stratégie porte sur les domaines suivants :

- **Axe 1 - Améliorer l'accès à l'offre de soins** : Favoriser l'exercice pluri-professionnel coordonné, aider le développement de dispositifs de coordination et d'appui territoriaux à destination des professionnels de santé, développer l'accès aux soins pour tous
- **Axe 2 - Renforcer l'attractivité du territoire** : Faciliter la formation des professionnels de santé, faciliter l'installation et les conditions de vies des professionnels de santé, favoriser l'investissement dans l'aménagement et dans le matériel médical de pointe
- **Axe 3 - Lutter contre la mortalité évitable** : Renforcer l'adoption de comportements favorables à la santé, favoriser la prévention et la promotion de la santé, favoriser un environnement de qualité

## La Métropole change de braquet en faveur du sport féminin et lance une concertation pour renommer deux salles du Kindarena

- **Renforcement du soutien au sport féminin de haut-niveau**

Jusqu'à présent, seule l'équipe féminine du Rouen Handball, dont l'équipe 1ère féminine évolue en Nationale 1, bénéficiait d'un soutien hors règlement d'aide. Afin d'assurer une meilleure équité entre équipes féminines et masculines financées dans le cadre de ces disciplines sportives d'intérêt métropolitain, la liste des équipes soutenues sera élargie dès la saison 2021-2022 au GCO Bihorel basket, à l'ALCL Grand-Quevilly tennis de table, à l'Entente Saint-Pierraise tennis de table et à l'association de rugby Valkyries.

La Métropole soutiendra chacune de ces équipes pour les trois saisons sportives 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024, dans le cadre de conventions triennales, dans les conditions suivantes : soutien la première saison dans la proportion de 35 % du budget de l'équipe, de 40 % la deuxième saison et de 50 % la troisième saison. Par comparaison, le soutien de la Métropole aux équipes masculines qui évoluent au plus haut niveau dans ces mêmes disciplines représente en moyenne 25 % du budget annuel des équipes concernées. Proportionnellement au budget des clubs, l'accompagnement financier de notre EPCI au sport féminin sera ainsi dès la saison 2023/2024 deux fois plus important que pour le sport masculin.

Le soutien financier de la Métropole, versé sous forme de subvention, sera le suivant pour la saison 2021 / 2022 :

GCO Bihorel basket : 49 000 € (budget de l'équipe : 140 000 €)

ALCL Grand-Quevilly tennis de table : 31 150 € (budget de l'équipe : 89 000 €)

Entente Saint-Pierraise tennis de table : 45 150 € (budget de l'équipe : 128 950 €)

Rouen Handball : 118 650 € (budget de l'équipe : 339 000 €)

Association de rugby Valkyries : 62 825 € (budget de l'équipe : 179 500 €).

- **La contribution des clubs professionnels au développement du sport féminin dans le cadre des missions d'intérêt général (MIG)**

Les 4 grands clubs sportifs professionnels de la Métropole évoluant dans des équipements métropolitains dédiés au sport de haut niveau (l'US Quevilly Rouen Métropole, le Rouen Normandie Rugby, le Rouen Métropole Basket et le Rouen Hockey Elite) sont soutenus chaque année par la Métropole dans le cadre de programmes de mission d'intérêt général. Un programme de missions d'intérêt général est également en réflexion avec le FC Rouen pour la saison 2021 / 2022. Au terme des conventions récemment signées avec les clubs, ces derniers se sont engagés à mettre en œuvre dès la saison 2021/2022 des actions s'inscrivant dans la dimension solidaire que la Métropole entend développer dans le cadre de sa politique sportive. Il s'agit notamment de favoriser une plus grande pratique sportive pour les tranches d'âge les plus jeunes de la population féminine.

- **L'accueil sur le territoire de manifestations sportives féminines de référence**

La lutte contre les inégalités femmes hommes en matière sportive repose également sur un meilleur équilibre dans l'accueil de grandes compétitions. Du 29 octobre au 6 novembre 2022, un tournoi de tennis international féminin se déroulera au palais des sports Kindarena. Il s'agira d'un événement sportif féminin international de très haut niveau. Cet événement participera de façon significative au rayonnement national et international du sport féminin de haut-niveau et du territoire de la métropole de Rouen.

- **Lancement d'une concertation pour renommer deux salles du Kindarena**

La Métropole souhaite donner de la visibilité aux femmes qui ont marqué l'histoire du sport. Elle a récemment dénommé les deux patinoires de l'Île Lacroix en mettant en avant deux figures sportives dont la contribution et l'investissement en faveur du développement des sports de glace est particulièrement marquant : Nathalie PÉCHALAT, née à Rouen, grande figure de la danse sur glace et actuelle présidente de la Fédération Française des Sports de Glace, et Edith BALLESTER, qui a œuvré pour développer cette discipline et sa médiatisation en créant notamment la French Cup, événement international majeur de danse sur glace. La Métropole souhaite mettre en avant d'autres sportives en dénommant les deux salles sportives du palais des sports Kindarena, que l'on appelle actuellement salle 6 000 et salle 1 000 en raison de leur capacité d'accueil maximum de public. Dès octobre, les habitants de la métropole seront consultés pour donner leur avis sur la nouvelle dénomination qui rendra hommage à deux figures féminines françaises à forte notoriété et au parcours remarquable.

## **La Métropole déploie une Aide à l'habitat participatif, pour une création collective de la ville de demain**

L'habitat participatif se caractérise par l'implication directe des futurs occupants à la conception de leur résidence, voire à sa réalisation par eux-mêmes ou par le biais d'entreprises qu'ils ont mandatées en tant qu'« auto promoteurs ». L'habitat participatif est un vecteur de lien social puisqu'il favorise la création collective de la ville en répondant à des enjeux d'actualité comme la coopération, la solidarité, la mutualisation et le respect de l'environnement.

C'est pourquoi, afin d'encourager l'émergence et la réalisation d'opérations innovantes relevant de l'habitat participatif, la Métropole Rouen Normandie déploie une nouvelle aide dans le cadre de sa politique habitat :

- une aide à la faisabilité juridique, financière et architecturale du projet à hauteur de 40 % du montant TTC de la prestation, dans la limite de 4 000 € par projet,
- une aide à la réalisation du projet d'habitat participatif à hauteur de 5 000 € par logement occupé à titre de résidence principale.

### La Métropole renforce sa lutte contre les logements vacants

La lutte contre la vacance du parc privé contribue à la valorisation et à la rénovation des immeubles et à l'attractivité des centres-villes. La remise sur le marché de logements vacants permet de diversifier l'offre d'habitat dans les quartiers anciens. Pour structurer et calibrer les actions à mettre en œuvre, il convient, dans un premier temps, de réaliser une étude pré-opérationnelle ciblée sur le logement privé vacant de plus de 2 ans assujetti à la taxe sur les logements vacants, soit près de 5 000 logements à l'échelle de la Métropole, dont 2 000 à Rouen et 600 à Elbeuf (source LOVAC 2019). Le but de l'étude sera de repérer les logements à l'adresse et d'évaluer leur potentiel de remise sur le marché en fonction des problématiques urbaines, sociales ou immobilières afin de proposer des outils d'accompagnement adaptés aux besoins des propriétaires et permettant de lever les blocages identifiés.

Pour inscrire la Métropole Rouen Normandie dans la dynamique nationale autour de la lutte contre le logement vacant, à l'instar de nombreuses collectivités dont la majorité des métropoles, il convient d'adhérer au Réseau National des Collectivités mobilisées Contre le Logement Vacant (RNCLV), créée en 2016 et piloté par l'Eurométropole de Strasbourg.

### Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables.

Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **Saint-Pierre-lès-Elbeuf**  
-Réhabilitation des Ecoles Jérôme MONOD et Albert CAMUS (FACIL : 342 911,70 €)
- **Saint-Aubin-Celloville**  
-Frais d'étude de restructuration de l'école communale (FACIL : 4 217,50 €)  
-Etude des sols avant travaux (FAA : 4 926,00 €)
- **Grand-Couronne**  
-Réhabilitation énergétique de l'école maternelle Jacques Prévert (FACIL : 36 476,00 €)
- **Le Houleme**  
-Création d'un parking additionnel pour l'espace de santé (FACIL : 32 442,37 € + FAA : 32 442,37 €)  
-Mise en accessibilité des bâtiments communaux (FACIL : 4 375,00 €)  
-Mise aux normes du système de chauffage de la crèche halte-garderie (FAA : 7 361,10 €)
- **Rouen**  
-Travaux Église de la Madeleine et de la Chapelle Saint-Louis (FACIL : 200 000,00 €)
- **Darnétal**  
-Travaux Eglise Saint-Pierre de Carville (FACIL : 13 956,06 €)  
-Installation d'une climatisation Centre Savale (FACIL : 11 618,00 €)  
-Réfection de la toiture de CAP LONGPAON (FACIL : 44 473,70 €)  
-Réfection de la toiture de l'école Marcel Pagnol (2<sup>ème</sup> phase) (FACIL : 8 118,31 €)  
-Création d'un local de convivialité à l'hôtel de ville (FACIL : 5 239,79 €)  
-Création d'un terrain de football en gazon synthétique (FACIL : 118 843,10 €)  
-Réfection toiture école maternelle Candellier (FACIL : 16 524,53 €)  
-Réfection toiture école maternelle Clémenceau (FACIL : 14 625,00 €)
- **Bonsecours**  
-Travaux Bibliothèque « LE CHARTIL » (FACIL : 1 581,67 €)
- Travaux Groupe Scolaire Heredia (FACIL : 5 591,79 €)  
-Travaux bâtiment des services techniques (FACIL : 1 938,86 €)
- **Mont-Saint-Aignan**  
-Agrandissement du cimetière communal (FACIL : 29 165,50 €)
- **Saint-Aubin-lès-Elbeuf**  
-Mise en accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes (FACIL : 21 016,50 €)  
-Rénovation de l'éclairage de bâtiments communaux (FACIL : 22 025,75 €)
- **Notteville-lès-Rouen**  
-Travaux de rénovation de l'atelier 231 (FACIL : 24 375,00 €)  
-Mise en accessibilité de la salle Ambroise Croizat (FACIL : 19 337,11 €)  
-Travaux d'aménagement et d'extension du columbarium (FACIL : 22 457,26 €)  
-Installation d'un village scolaire modulaire dans l'espace Lods (FACIL : 144 210,00 €)
- **Yainville**  
-Restauration de l'église Saint-André (FACIL : 15 064,40 €)
- **Saint-Léger-du-Bourg-Denis**  
-Travaux étanchéité terrasse de la salle polyvalente (FAA : 4 588,32 €)  
-Travaux AD'AP dans les écoles (FAA : 18 000,00 €)  
-Reprise des concessions cimetières et de cases de columbarium (FAA : 4 650,00 €)
- **Sahurs**  
-Mise en accessibilité des bâtiments communaux (Phase 3) (FAA : 6 136,08 €)
- **Quéville-la-Poterie**  
-Installation d'éclairage type LED dans les bâtiments communaux (FAA : 1 595,43 €)
- **Hérouville**  
-Installation d'un panneau à message variable (FAA : 8 550,00 €)

## La Métropole renforce et structure son soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

L'enseignement supérieur et la recherche constituent des facteurs de croissance économique d'un territoire et de réels marqueurs de son attractivité. Afin de proposer un environnement propice à la recherche et à la formation, la Métropole Rouen Normandie souhaite contribuer à la structuration de ses différents campus, favoriser la présence sur le territoire d'équipements scientifiques et accompagner les stratégies de différenciation et d'excellence des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur. **La Métropole souhaite structurer quatre nouveaux dispositifs :**

### 1. Dispositif Enseignement supérieur

Le dispositif vise à soutenir des projets structurants et différenciants contribuant à accroître l'attractivité et l'internationalisation du territoire, en lien avec les domaines d'excellence des établissements d'enseignement supérieur, les thématiques stratégiques identifiées par la Métropole et ses propres politiques publiques. Le soutien porte sur des projets novateurs à l'échelle de l'établissement porteur, pouvant concerner des actions portant sur l'ensemble du parcours de l'étudiant - orientation, cursus au sein de l'établissement, insertion professionnelle.

### 2. Dispositif Recherche

Le dispositif vise à soutenir des projets de recherche contribuant à renforcer l'expertise territoriale dans les domaines scientifiques stratégiques, à développer le potentiel d'innovation des acteurs du territoire, ainsi qu'à répondre aux grands défis sociétaux et environnementaux actuels. Le dispositif est ouvert à toutes les disciplines scientifiques et porte sur la recherche fondamentale comme appliquée.

### 3. Dispositif Allocations doctorales

Le dispositif vise à soutenir des projets de recherche en cofinçant à 50 % des allocations de recherche doctorale, en complémentarité de la Région dans le cadre de son dispositif RIN Doctorant 50 %. A titre exceptionnel, la Métropole pourra financer des allocations doctorales non adossées au dispositif régional, sous réserve d'identification et d'engagement préalables du(des) co-financeur(s).

### 4. Dispositif Campus et Vie étudiante

Le dispositif vise à soutenir des projets œuvrant à la structuration, au développement et à la dynamisation des campus, ainsi que ceux améliorant l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur par les services offerts aux étudiants et d'apporter à ceux-ci, un environnement de qualité, des conditions d'accueil et une offre de services appropriés. Le soutien porte sur des projets portés par plusieurs établissements et/ou ouverts aux autres établissements. Les projets internes aux établissements et bénéficiant à leurs seuls étudiants sont exclus.

**Pour l'ensemble de ces dispositifs, un fonctionnement sous forme d'appel à projets annuel sera instauré.** Il définira notamment les priorités thématiques auxquelles les projets proposés s'attacheront à répondre, particulièrement dans les domaines de la transition économique et sociale, l'enveloppe financière consacrée à chaque dispositif, ainsi que le calendrier.

#### Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05